



CGT Affaires Scolaires, Bourse du travail, 3 Rue du Château d'eau, 75010 PARIS

Bureau 431, Métro République,

Téléphone local :01.44.52.77.23 / 07.60.55.12.24

Site : union syndicale CGT Ville de Paris / Page Facebook : CGT Affaires Scolaires

Mail : dasco@us-cgt-spp.org

COMPTE RENDU AUDIENCE du 9 Mai 2016, concernant la future « Caisse Parisienne » (Caisses des Ecoles).

oo

Présents :

Frédéric OUDET, chargé de mission, responsable des personnels de la Restauration scolaire

Arnaud STOTZENBACH, pilote pour le Secrétariat Général de la Restauration Scolaire

Noé DISTEL, représentant de Me La Maire, Alexandra CORDEBARD .

Pour la CGT Affaires Scolaires,

Frédérique LAIZET, pour le suivi du dossier « Caisses des Ecoles »

Sonia LAMARRE, CGT Caisses des Ecoles du 20^e

Nadine PASQUET, CGT Caisses des Ecoles du 14^e

Bruno BEAUFILS, secrétaire général de la CGT Affaires Scolaires.

oo

La CGT Affaires Scolaires a obtenu une audience auprès des représentants de la Mairie et du Secrétariat Général pour développer tous les points qui préoccupent les personnels des Caisses des Ecoles concernant la création de la future « Caisse Parisienne » qui va être mis en place pour 2018.

Petit récapitulatif à retenir :

La CGT Affaires Scolaires, depuis de très nombreuses années a toujours réclamé que tous les personnels des Caisses des Ecoles soient régis au même titre que tous les autres fonctionnaires de la Ville et du Département de Paris.

Vu la décision politique de la Maire de Paris de s'engager dans ce processus, ne peut satisfaire la CGT qui s'est battu depuis tout ce temps.

Bien entendu, nous allons continuer ce combat avec les personnels tout en restant vigilant pour obtenir toutes les garanties statutaires, indemnitaires les plus intéressantes pour tous.

D'ici fin Juin, un « Comité de suivi » sera mis en place pour inviter toutes les organisations syndicales. Cela permettra de faire un point d'étape sur l'« Etablissement Public » à structure unique, déconcentré aux mêmes niveaux actuels.

Par exemple : les marchés continueront d'être externalisés...

Les personnels administratifs seront les 1ers concernés vu que leurs missions, leur travail seront emmenés à évoluer.

Dorénavant, une fois mis en place, dès 2018, les politiques de salaires, régimes indemnitaires, cadres d'emplois, déroulement de carrière, se feront au niveau central et non plus au plan local des Mairies d'arrondissements....

Les rémunérations seront harmonisées. La CGT réclame que les régimes indemnitaires se fassent au niveau le plus haut... Actuellement, très peu d'agent dans certaines Caisses des Ecoles n'ont pu évoluer dans leur carrière alors qu'elle ont des responsabilités d'encadrement et de responsabilités importantes, d'où la revendication de la CGT que ces personnels puissent passer en catégorie B, avec des formations professionnelles..

Concernant le personnel issu du privé (Loi Berkani), dans la Caisse des Ecoles du 14^e, la Mairie de Paris leur proposera de passer en droit public.

La CGT Affaires Scolaires a posée la question de nos collègues précaires qui sont sur des besoins permanents, et de leur devenir. Les représentants de la Mairie ont annoncé chercher des « mécanismes de dé précarisation ». Les directeurs des Caisses des Ecoles seront prochainement contactés individuellement pour étudier les cas particuliers d'ici le courant du mois de Mai.

Une communication par la suite, sera entamée en premier lieu avec les personnels administratifs, premiers impactés. Ce qui sous entend que le reste des personnels le seront après, une fois que le dossier sera bien avancé.

La CGT Affaires Scolaires a posé la question de la mise en place d'un Comité Technique spécifique à cette Caisse Parisienne qui sera acté dès que cette dernière sera effective.

Concernant certaines désinformations entretenues par quelques élus politiques d'arrondissements quant au contenu du menu donné aux enfants, nous avons eu la réponse que la Caisse Parisienne de restauration n'envisagerait pas de mettre en place un seul et même repas unique pour les 110 mille élèves parisiens. Il est navrant de constater que quelques âmes bien intentionnées, se retrouvant bien à droite de ce projet, puissent faire croire aux parents de son arrondissement, qu'avec cette Caisse Parisienne, les personnels seraient payés à ne rien faire.

La CGT Affaires Scolaires entend dénoncer ces propos calomnieux et démagogues envers nos collègues qui participent avec les moyens qui leurs sont donnés, à faire fonctionner au mieux la restauration des Caisses des Ecoles avec leur qualité professionnelle

Restons toutes et tous vigilants quant à l'évolution de ce dossier.

La CGT Affaires Scolaires.